

Comité syndical du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

Le mardi 17 octobre à Fay-aux-Loges

L'an deux mil dix-sept, le 17 octobre, à 18 heures,

**Le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à Fay aux Loges
sous la présidence de pascal GUDIN, Président,**

152 présents et 19 pouvoirs

Secrétaire de séance : Michel GUERIN

Etaient présents :

Michel FOURNIER, délégué titulaire représentant la commune d'Aillant-sur-Milleron ;
Lydie RENARD, déléguée titulaire représentant la commune d'Andonville ;
Christian LEGENDRE, délégué titulaire représentant la commune d'Aschères-le-Marché
Brigitte BARRAULT, déléguée suppléante représentant la commune d'Ascoux ;
Jean-François LE GOFF, délégué titulaire représentant la commune d'Autruy-sur-Juine ;
Thérèse BOTTET, déléguée titulaire et Jacques FONTENY, délégué suppléant représentant la
commune d'Autry-le-Châtel ;
Louis HODNIK, délégué titulaire représentant la commune d'Auvilliers-en-Gâtinais ;
Jacques MAURIN, délégué titulaire représentant la commune de Baule ;
Sylvie QUENTIEN-GALLIER, déléguée titulaire représentant la commune de Beauchamps-sur-
Huillard ;
Pierre REVERTER, délégué titulaire représentant la commune de Beaugency ;
Laurent POISSON, délégué suppléant représentant la commune de Beaune-la-Rolande ;
Luc JOSSET, délégué suppléant représentant la commune du Bignon-Mirabeau ;
Danielle DUFRENNES, déléguée titulaire représentant la commune de Boesses
Jocelyne RIDOU, déléguée titulaire représentant la commune de Boigny-sur-Bionne ;
Désiré PRIGNON, délégué titulaire représentant la commune de Boismorand ;
Ludovic DRAPPIER, délégué suppléant représentant la commune de Boisseaux ;
Dolorès CAILLOU, déléguée titulaire représentant la commune de Bondaroy ;
André LE BRETON, délégué titulaire représentant la commune de Bonnée ;
Jean-Claude JOJON, délégué titulaire représentant la commune de Bonny-sur-Loire ;
Jean-Louis ALLANIC, délégué titulaire représentant la commune des Bordes ;
François ESTEBAN, délégué titulaire représentant la commune de Bou ;
Isabelle MAROIS, déléguée titulaire représentant la commune de Bougy-lez-Neuville ;
Marie-Claire POMMIER, déléguée suppléante représentant la commune de Bouilly-en-Gâtinais ;
Francis PERON, délégué titulaire représentant la commune de Bouzonville-aux-Bois ;
Christian TOUSSAINT, délégué suppléant représentant la commune de Bouzy-la-Forêt ;
Gilles RUFFIE, délégué titulaire représentant la commune de Boynes ;
Gérard PEPIN, délégué titulaire et Eric COSSARD, délégué suppléant représentant la commune de
Briarres-sur-Essonne ;
Thierry DESERVILLE, délégué titulaire représentant la commune de Bromeilles ;
Elisabeth HIEZ, déléguée titulaire représentant la commune de La Bussière ;
Jean-François DA SILVA, délégué titulaire représentant la commune de Cernoy en Berry ;
Dominique MARCUEYZ, délégué titulaire représentant la commune de Chailly-en-Gâtinais ;
Brice LEMAIRE, délégué titulaire représentant la commune de Chaingy ;
Christian BERTHIER, délégué suppléant représentant la commune de Chalette-sur-Loing ;
Jacques CHAOUCH, délégué titulaire représentant la commune de Champoulet ;

Hervé BEZOUT, délégué titulaire représentant la commune de Chateau ;
Corinne GUNEAU, déléguée suppléante représentant la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin ;
André DUCHESNE, délégué titulaire représentant la commune de La Chapelle-Saint-Sépulcre ;
Jocelyne PISSEAU, déléguée titulaire représentant la commune de Châteauneuf-sur-Loire ;
Jocelyn BURON, délégué titulaire représentant la commune de Château-Renard ;
Patricia FEIX, déléguée titulaire représentant la commune de Châtillon-sur-Loire ;
Virginie BAULINET, déléguée titulaire représentant la commune de Chécy ;
Michel CARDON, délégué titulaire représentant la commune de Chevry-sous-le-Bignon ;
Thierry TELLIER, délégué titulaire représentant la commune de Cléry-Saint-André ;
Catherine MASTYKARZ, déléguée titulaire représentant la commune de Conflans-sur-Loing ;
Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, déléguée titulaire représentant la commune de Corbeilles ;
Jean-Marie DUCHÊNE, délégué titulaire représentant la commune de Corquilleroy ;
Bernard DUAULT, délégué titulaire représentant la commune de Courcelles ;
Thierry LUCHE, délégué titulaire représentant la commune de Courcy-aux-Loges ;
Georges LUCAS, délégué titulaire représentant la commune de La Cour Marigny ;
Michèle HABERBUSCH, déléguée titulaire représentant la commune de Courtemaux ;
Rudy CLEMENCON, délégué titulaire représentant la commune de Cravant ;
Norbert DA SILVA, délégué titulaire représentant la commune de Crottes-en-Pithiverais ;
Michel PUIGVERT, délégué titulaire représentant la commune de Dadonville ;
Denis SALIN, délégué titulaire représentant la commune de Dammarie-sur-Loing ;
Marie-Thérèse FORESTIER, déléguée titulaire représentant la commune de Dampierre-en-Burly ;
Gérard BRICHARD, délégué titulaire représentant la commune de Desmots ;
Gilles GUERTON, délégué titulaire représentant la commune de Dimancheville ;
Claire BARBARA, déléguée titulaire représentant la commune de Donnery ;
Alain POISSON, délégué suppléant représentant la commune d'Engenville ;
Etienne STIEAU, délégué titulaire représentant la commune d'Ervauville ;
Laurent BISSON, délégué titulaire représentant la commune d'Escrennes ;
Michel MERCIER, délégué titulaire représentant la commune d'Escrignelles ;
Frédéric MURA, délégué titulaire représentant la commune de Fay-aux-Loges ;
Jean-Noël MOINE, délégué titulaire représentant la commune de La Ferté-Saint-Aubin ;
Bernard MEUNIER, délégué titulaire représentant la commune de Fleury-les-Aubrais ;
Christophe FRAPPIN, délégué suppléant représentant la commune de Fréville-du-Gâtinais ;
Alain CADEAU, délégué suppléant représentant la commune de Gaubertin ;
Patrick BERTHON, délégué titulaire représentant la commune de Germigny-des-Prés ;
Michel TINDILLÈRE, délégué titulaire représentant la commune de Gien ;
Denis BAUDUIN, délégué suppléant représentant la commune de Gondreville-la-Franche ;
Gérard BOULAY, délégué titulaire représentant la commune de Grangermont ;
Virginie PEIGNÉ, déléguée titulaire représentant la commune de Greneville-en-Beauce ;
Christophe CHAUVEAU, délégué titulaire représentant la commune de Guilly ;
Daniel MONCEAU, délégué titulaire représentant la commune de Jouy-en-Pithiverais ;
Michel GAUDE, délégué titulaire représentant la commune de Jouy-le-Potier ;
Mireille CHAILLY, déléguée suppléante représentant la commune de Ladon ;
Philippe GAUDRY, délégué titulaire représentant la commune de Lailly en Val ;
Maria PANNEKOUCKE, déléguée suppléante représentant la commune de Léouville ;
Anne KAKKO-CHILOFF, déléguée titulaire représentant la commune de Ligny-le-Ribault ;
Thierry COUSTHAM, délégué titulaire représentant la commune de Lion-en-Sullias ;
Stéphanie PRIEUR, déléguée titulaire représentant la commune de Lorcy ;
Sandrine LETRENEUF, déléguée titulaire représentant la commune de Lorris ;
Jean-Paul LANSON, délégué suppléant représentant la commune de Loury ;
Michel GUÉRIN, délégué titulaire représentant la commune du Malesherbois ;
Carole LANDRY, déléguée titulaire représentant la commune de Marcilly-en-Villette ;
Béatrice JARRE, déléguée titulaire représentant la commune de Mardié ;
Robert GENTY, délégué titulaire et François GABRION délégué suppléant représentant la commune de Mareau-aux-Prés ;
Michèle POINCLOUX, délégué titulaire représentant la commune de Marsainvilliers
Emmanuel SANGLIER, délégué titulaire représentant la commune de Messas ;
Patrick GAURAT, délégué suppléant représentant la commune de Mignères ;

Viviane JEHANNET, déléguée titulaire représentant la commune de Montargis ;
François SEVIN, délégué titulaire représentant la commune de Montbarrois ;
Maurice ROUCHETTE, délégué suppléant représentant la commune de Montbouy ;
Philippe FAZILLEAU, délégué titulaire représentant la commune de Montliard ;
Edith PLANCHERON, déléguée titulaire représentant la commune de Mormant-sur-Vernisson ;
Alain HAMEAU, délégué titulaire représentant la commune de Moulon ;
Jean-Pierre MARGAGE, délégué titulaire représentant la commune de Nargis ;
Maryse SERRE, déléguée suppléante représentant la commune de Nesploy ;
Eric AUBAILLY, délégué titulaire représentant la commune de Neuville-Aux-Bois ;
Marc HAUTEFEUILLE, délégué titulaire représentant la commune de La Neuville-sur-Essonnes ;
Hubert FOURNIER, délégué titulaire représentant la commune de Neuvy-En-Sullias ;
Mario GROTO, délégué titulaire représentant la commune de Nevoiy ;
André LEPROUST, délégué titulaire représentant la commune de Nibelle ;
Marc PELLETIER, délégué titulaire représentant la commune de Noyers ;
Liliane VIRON, déléguée titulaire représentant la commune d'Ondreville-sur-Essonnes ;
Jean-Pierre GABELLE, délégué titulaire représentant la commune d'Orléans ;
Jacques SEGUIN, délégué suppléant représentant la commune d'Ormes ;
Edwige LABARRE, déléguée titulaire représentant la commune d'Oussoy-en-Gâtinais ;
Isabelle SALOU, déléguée titulaire représentant la commune d'Ouzouer-sous-Bellegarde ;
Hélène de LAPORTE, déléguée titulaire représentant la commune de Pannes ;
Claude MARECHAL, délégué titulaire et Christian SALIN délégué suppléant, représentant la commune de Pierrefitte-ès-Bois ;
Emmanuel CHAUMETTE, délégué titulaire représentant la commune de Pithiviers-le-Vieil ;
Alain CHABOREL, délégué titulaire représentant la commune de Poilly-lez-Gien ;
Bernard GARRÉ, délégué titulaire représentant la commune de Quiers-sur-Bezonde ;
Emmanuel THOYER, délégué titulaire représentant la commune de Ramoulu ;
Christian VINCENT, délégué titulaire représentant la commune de Rouvres-Saint-Jean ;
Sébastien CAFFARD, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Aignan-le-Jaillard ;
Gilles BURGEVIN, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Benoit-sur-Loire ;
Daniel RAGU, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Brisson-sur-Loire ;
Evelyne SOREAU, déléguée titulaire représentant la commune de Saint-Cyr-en-Val ;
Achille PLANCQUEEL, délégué titulaire et Chantal SERANDAT déléguée suppléante représentant la commune de Saint-Firmin-sur-Loire ;
Christophe GAUDY, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Hilaire-les-Andréis ;
Anne-Marie MOULIN, déléguée titulaire représentant la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle ;
Dominique GIRAUDON, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Jean-le-Blanc ;
Nicolas LE ROUX délégué titulaire et Jacques NARME, délégué suppléant représentant la commune de Saint-Loup-de-Gonois ;
Claude GELLE, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Loup-des-Vignes ;
Jean-Louis PAUTOT, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Martin-sur-Ocre ;
Françoise THOMASSE, déléguée titulaire et Clarisse DOS SANTOS déléguée suppléante représentant la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron ;
Christophe MOINEAU, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard ;
Michel ROSIER, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Michel ;
Serge MATHIEU, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ;
Jean-Paul VANNEAU, délégué titulaire représentant la commune de Saran ;
Anne-Emmanuelle DESRUET, déléguée titulaire et André DAMLOUP délégué suppléant représentant la commune de Sceaux-du-Gâtinais ;
Laurent LAMBERT, délégué titulaire représentant la commune de Sennely ;
Chantal AUVRAY, déléguée titulaire représentant la commune de Sermaises ;
Gabrielle PRIAN-THOMAS, déléguée titulaire représentant la commune de Sigloy ;
Alain CONGNET, délégué titulaire représentant la commune de Sully-la-Chapelle ;
Daniel BLONDELLE, délégué titulaire représentant la commune de Thorailles ;
Frédéric JOVET, délégué suppléant représentant la commune de Tigy ;
Marie-Claude MILANO, déléguée titulaire représentant la commune de Traînou ;
Jean-Pierre BUCHERON, délégué titulaire représentant la commune de Varennes-Changy ;
Véronique TALLET, déléguée suppléante représentant la commune de Vennechy ;

Robert BRAGUE, délégué titulaire représentant la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry ;
Claude FERRARI, délégué suppléant représentant la commune de Villemandeur ;
Jean HAVIN, délégué suppléante représentant la commune de Villemurlin ;
Yannick FRANCK-NATIER, déléguée titulaire représentant la commune de Villevoques ;
Michel PLOTU, délégué suppléant représentant la commune de Villorceau ;
Pascale JAHIER, déléguée titulaire et Rémi DENOUEVAUX représentant la commune de Vimory ;
Christian COUDER, délégué titulaire représentant la commune de Vitry-aux-Loges ;
Karine MUNTSCHE, déléguée titulaire représentant la commune de Vrigny ;
Jean HUTTEAU, délégué titulaire représentant la commune de Yèvre-la-Ville ;
Pascal GUDIN et Gérard HUCHET, délégués titulaires représentant la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine.

formant la majorité des membres en exercice, le comité syndical étant composé de 299 conseillers syndicaux,

Etaient absents mais ont donné pouvoir :

Christine PARMISARI, déléguée titulaire représentant la commune d'Adon a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE, déléguée titulaire représentant la commune de Orléans ;
Anita BENIER, déléguée titulaire représentant la commune de Baccon a donné pouvoir à Pascal GUDIN, délégué titulaire représentant la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine ;
Pierre ROUSSEAU, délégué titulaire représentant la commune de Chaussy a donné pouvoir à Brice LEMAIRE, délégué titulaire représentant de Chaingy ;
Christian BOURILLON, délégué titulaire représentant la commune de Chevillon sur Huillard a donné pouvoir à Viviane JEHANNET déléguée titulaire représentant la commune de Montargis ;
Christian DESSEMOND délégué titulaire représentant la commune de Coulmiers a donné pouvoir à Jocelyn BURON délégué titulaire représentant la commune de Château Renard ;
Norbert DA SILVA, délégué titulaire représentant la commune de Crosttes en Pithiverais a donné pouvoir à Christian LEGENDRE délégué titulaire représentant la commune d'Aschères le Marché ;
Patrick GUERINET délégué titulaire représentant la commune de Givraines a donné pouvoir à Alain POISSON délégué titulaire représentant la commune d'Engenville ;
Gérard GUIDAT délégué titulaire représentant la commune de Griselles a donné pouvoir à Michel GUERIN, délégué titulaire représentant le Malesherbois ;
Alain JOHANET, délégué titulaire représentant la commune de Oison a donné pouvoir à Hubert FOURNIER, délégué titulaire représentant la commune de Neuvy en Sullias ;
Alain COMPAIN, délégué titulaire représentant la commune de Ousson-Sur-Loire a donné pouvoir à Michel GAUDE délégué titulaire, représentant la commune de Jouy le Potier ;
Thierry PREBENDE, délégué titulaire représentant la commune de Ouzouer-Des-Champs a donné pouvoir à Gabrielle PRIAN- THOMAS, déléguée titulaire représentant la commune de Sigloy ;
Bernard DELAVEAU, délégué titulaire représentant la commune de Paucourt a donné pouvoir à Emmanuel CHAUMETTE, délégué titulaire représentant la commune de Pithiviers-Le-Vieil ;
Frédéric CULLERIER, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Ay a donné pouvoir à André Le Breton délégué titulaire représentant la commune de Bonnée ;
Didier BOULOGNE, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Gondon a donné pouvoir à Michel Tindillère, délégué titulaire représentant la commune de de Gien ;
Vanessa BAUDAT-SLIMANI, déléguée titulaire représentant la commune de Saint Jean de Braye a donné pouvoir à Anne-Marie MOULIN, déléguée titulaire représentant la commune de Saint Jean de la Ruelle ;
Nathalie THIBAUT, déléguée titulaire représentant la commune de Saint-Père-Sur-Loire a donné pouvoir à Denis SALIN, délégué titulaire représentant la commune de Dammarie-sur-Loing ;
Yves SOCHAS, délégué titulaire représentant la commune de Thimory a donné pouvoir à Marc PELLETIER, délégué titulaire représentant la commune de Noyers ;
Chantal LEBEAU, déléguée titulaire représentant la commune de Triguères a donné pouvoir à Karine MUNTSCHE, déléguée titulaire représentant la commune de Vrigny ;
Xavier PETIAU, délégué titulaire représentant la commune de Villemoutiers a donné pouvoir à Mireille CHAILLY, déléguée suppléante représentant la commune de Ladon ;

Etaient absents :

Michel PECHER, délégué titulaire représentant la commune d'Amilly ;
Jean-Claude DALLOT, délégué titulaire représentant la commune d'Ardon ;
Dominique GAUCHER, délégué titulaire représentant la commune d'Attray ;
Matthieu CHENU, délégué titulaire représentant la commune d'Audeville ;
Valérie FRECHET, déléguée titulaire représentant la commune d'Augerville-la-Rivière ;
Estelle RIDOUX, déléguée titulaire représentant la commune d'Aulnay-la-Rivière ;
René CANTOURNET-ALTAYRAC, délégué titulaire représentant la commune d'Auxy ;
Bernadette BESNARD, déléguée titulaire représentant la commune de Le Bardon ;
Stéphanie BEAUDOIN, déléguée titulaire représentant la commune de Barville-En-Gatinais ;
Nathalie PAYSAN, déléguée titulaire représentant la commune de Batilly-en-Gatinais ;
Solange FROTTIER, déléguée titulaire représentant la commune de Batilly-en-Puisaye ;
Danielle CHATELAIN, déléguée titulaire représentant la commune de Bazoches-les-Gallerandes ;
Françoise LAFONTAINE, déléguée titulaire représentant la commune de Bazoches-sur-le-Betz ;
Danièle MASSON, déléguée titulaire représentant la commune de Beaulieu-sur-Loire ;
François JOURDAIN, délégué titulaire représentant la commune de Bellegarde ;
Isabelle BEGUEL, déléguée titulaire représentant la commune de Boiscommun ;
André DUGUE, délégué titulaire représentant la commune de Bordeaux du Gatinais ;
Patricia SICOT, déléguée titulaire représentant la commune de Bray-Saint-Aignan ;
François-Xavier DENANCE, délégué titulaire représentant la commune de Breteau ;
Janine DUPONT, déléguée titulaire représentant la commune de Briare ;
Etienne CARROUEE, délégué titulaire représentant la commune de Cepoy ;
Loïc MARIONNEAU, délégué titulaire représentant la commune de Cerdon ;
Johann BOUCHET, délégué titulaire représentant la commune de Césarville-Dossainville ;
Michel BERTHELOT, délégué titulaire représentant la commune de Chambon la Forêt ;
Agostinho ALMEIDA, délégué titulaire représentant la commune de Chantecoq ;
Alain GRANDPIERRE, délégué titulaire représentant la commune de La Chapelle sur Aveyron ;
Dominique DAUX, délégué titulaire représentant la commune de Chapelon ;
Véronique BOISSON, déléguée titulaire représentant la commune Le Charme ;
Didier THOMAS, délégué titulaire représentant la commune de Charmont-en-Beauce ;
Bruno VIVIER, délégué titulaire représentant la commune de Charsonville ;
Pierre KEGELS, délégué titulaire représentant la commune de Chatenoy ;
Véronique ROMBOUT, déléguée titulaire représentant la commune de Chatillon-Coligny ;
Jean BESNARD, délégué titulaire représentant la commune de Chatillon-le-Roi ;
Jean-Claude DELION, délégué titulaire représentant la commune de Chevannes ;
Catherine DEGUIL, déléguée titulaire représentant la commune de Chilleurs-aux-Bois ;
André PLANQ, délégué titulaire représentant la commune des Choux ;
Martial PINON, délégué titulaire représentant la commune de Chuelles ;
Pierre BREMOND, délégué titulaire représentant la commune de Combreux ;
Christophe CHALOCHE, délégué titulaire représentant la commune de Cortrat ;
Christiane FLORES, déléguée titulaire représentant la commune de Coudroy ;
Catherine DREUX, déléguée titulaire représentant la commune de Coullons ;
Patrick CATINOT, délégué titulaire représentant la commune de Courtempierre ;
Joseph TORRES, délégué titulaire représentant la commune de Courtenay ;
Boris LALOUE, délégué titulaire représentant la commune de Dammarie-en-Puisaye ;
Philippe LODENET, délégué titulaire représentant la commune de Darvoy ;
Guillaume CANAULT, délégué titulaire représentant la commune de Douchy-Montcorbon ;
Danielle BARET, déléguée titulaire représentant la commune de Dry ;
Angélique CHARPENTIER, déléguée titulaire représentant la commune de Echilleuses ;
Gérard ROUX, délégué titulaire représentant la commune de Egry ;
Igor WOLINSKI, délégué titulaire représentant la commune d'Epied-en-Beauce ;
Chantal GILLET, déléguée titulaire représentant la commune d'Erceville ;
Dominique GUERIN, délégué titulaire représentant la commune d'Estouy ;

Jacques EUGÈNE, délégué titulaire représentant la commune de Faverelles .
 Jean-Luc DOUBRE, délégué titulaire représentant la commune de Feins-en-Gâtinais ;
 Sylvie POPLAIN, déléguée titulaire représentant la commune de Férolles ;
 Jacques DUCHEMIN, délégué titulaire représentant la commune de Ferrières en Gatinais ;
 Eric LEBERT, délégué titulaire représentant la commune de Fontenay-Sur-Loing ;
 Patrick ORTH, délégué titulaire représentant la commune de Foucherolles ;
 Jacque GRISARD, délégué titulaire représentant la commune de Girolles ;
 Jean-Claude BOUVARD, délégué titulaire représentant la commune de Guigneville ;
 Micheline AUGER, déléguée titulaire représentant la commune de Huisseaux-Sur-Mauves ;
 Bénédicte LE FOLL, déléguée titulaire représentant la commune d'Ingrannes ;
 Laurent JOLLY, délégué titulaire représentant la commune d'Ingré ;
 Henri CARROUEE, délégué titulaire représentant la commune de Isdes ;
 Jean-Marc GIBEY, délégué titulaire représentant la commune de Jargeau ;
 Michel SUREAU, délégué titulaire représentant la commune de Juranville ;
 Bruno CORSETTI, délégué titulaire représentant la commune de Laas ;
 Nadège CORCELLE, déléguée titulaire représentant la commune de Langesse ;
 Eric GODEY, délégué titulaire représentant la commune de Lombreuil ;
 Jean-François BOUTEILLAN, délégué titulaire représentant la commune de Louzouer ;
 Guy BARBIER, délégué titulaire représentant la commune de Mareau-aux-Bois ;
 Isabelle CHAPERON, délégué titulaire représentant la commune de Marigny-les-Usages ;
 Alain BEAUDENON, délégué titulaire représentant la commune de Melleroy ;
 Marie-France PICHARD, déléguée titulaire représentant la commune de Menestreau-en-Villette ;
 Pascal DELORME, délégué titulaire représentant la commune de Mérinville ;
 Jean-Claude VIVET, délégué titulaire représentant la commune de Meung-Sur-Loire ;
 Fabrice LUTTON, délégué titulaire représentant la commune de Mézières-en-Gatinais ;
 Romuald GENTY, délégué titulaire représentant la commune de Mézières-lez-Cléry ;
 Jacky BERTON, délégué titulaire représentant la commune de Mignerette ;
 Alain HECKLI, délégué titulaire représentant la commune de Montcresson ;
 Mickaël SOMMIER, délégué titulaire représentant la commune de Montigny ;
 Georges JEANNE, délégué titulaire représentant la commune de Morville-en-Beauce ;
 Catherine CHAINTREUIL, déléguée titulaire représentant la commune du Moulinet-sur-Solin ;
 Géraldine GUINOIS, déléguée titulaire représentant la commune de Nancray-sur-Rimarde ;
 Jean-Marc SECQUEVILLE, délégué titulaire représentant la commune de Nogent-sur-Vernisson ;
 Michel LECLERCQ, délégué titulaire représentant la commune d'Olivet ;
 Serge HIEST, délégué titulaire représentant la commune d'Orville ;
 Auguste DA SILVA, délégué titulaire représentant la commune d'Outarville ;
 Geneviève LEROUX BACHELET, déléguée titulaire représentant la commune d'Ouvrouer-les-
 Champs ;
 Aymeric SERGENT, délégué titulaire représentant la commune d'Ouzouer-sur-Loire ;
 Philippe SCHERER, délégué titulaire représentant la commune d'Ouzouer-sur-Trezée ;
 José BRECHEMIER, délégué titulaire représentant la commune de Pannecières ;
 Pascal CHÊNE, délégué titulaire représentant la commune de Pithiviers ;
 Nathalie TUDAL, déléguée titulaire représentant la commune de Préfontaines ;
 Michèle MARTEL, déléguée titulaire représentant la commune de Presnoy ;
 Teddy RODRIGUEZ, délégué titulaire représentant la commune de Pressigny-les-Pins ;
 Philippe THENARD, délégué titulaire représentant la commune de Puiseaux ;
 Cécile GAUCHER, délégué titulaire représentant la commune de Rebréchien ;
 Yves DENIS, délégué titulaire représentant la commune de Rozières-en-Beauce ;
 Yvon BOYER, délégué titulaire représentant la commune de Rozoy-le -Vieil ;
 Jean-Christophe LECERF, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Denis-de-L'Hôtel ;
 Gérard BOUDON, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Denis-En-Val ;
 Michel MAILLIARD, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Firmin-des-Bois ;
 Murielle VILLATTE, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Florent ;
 Sébastien DIEUDONNE DE CARFORT, délégué titulaire représentant la commune de Sainte-
 Geneviève-des-Bois ;
 Valérie FRANCOIS, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Hilaire-St-Mesmin ;
 Frédéric VAN NOORT, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux ;

Gérard POTIONNIER, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Laurent-Nouan ;
Jacques VAN BELLE, délégué titulaire représentant la commune de Saint-Lye-la-Forêt ;
Lucie PARMENTIER, déléguée titulaire représentant la commune de Saint-Martin-d'Abbat ;
Michel POIGNARD, délégué titulaire représentant la commune de Sandillon ;
Mario LAVOLLEE, délégué titulaire représentant la commune de Santeau ;
Julien CUDORGE, délégué titulaire représentant la commune de Seichebrières ;
Jean BOURILLON, délégué titulaire représentant la commune de la Selle-en-Hermoy ;
Denis BOUBOL, délégué titulaire représentant la commune de la Selle-sur-le-Bied ;
Joël LANGUILLE, délégué titulaire représentant la commune de Semoy ;
Dominique DAIMAY, délégué titulaire représentant la commune de Sully-sur-Loire ;
Dominique VIGINIER, délégué titulaire représentant la commune de Sury-aux-Bois ;
Jean-Paul ANTOINE, délégué titulaire représentant la commune de Tavers ;
Richard DECOURT, délégué titulaire représentant la commune de Thignonville ;
Myriam KRYSA, déléguée titulaire représentant la commune de Thou ;
Joseph MARTIN, délégué titulaire représentant la commune Tivernon ;
Isabelle LOUP, déléguée titulaire représentant la commune de Vannes-sur-Cosson ;
Laurence LEMERLE, déléguée titulaire représentant la commune de Vienne-en-Val ;
René HODEAU, délégué titulaire représentant la commune de Viglain ;
Martial BROT, délégué titulaire représentant la commune de Villereau ;

1) **Adoption du compte rendu du précédent comité syndical**

Le compte-rendu du 4 juillet 2017 a été adopté à l'unanimité.

2) **Création de postes**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-1

Vu le Code du travail, notamment son article L.1224-3, fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique de décembre 2017,

Considérant que dans ce cadre il convient de reprendre les salariés de cette structure,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ET qu'il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide**

Article 1 : Création d'emplois.

Sont créés :

1 emploi de responsable à temps complet relevant du grade suivant : adjoint technique principal de 2^{ème} classe en CDI.

2 emplois de aide soigneur à temps complet relevant du grade suivant : adjoint technique en contrat Aidé, si le dispositif est maintenu ou en contractuel.

Ces emplois seront pourvus selon les conditions ci-dessus ou par les agents transférés dont les contrats de droit privé deviennent des contrats de droit public à CDD ou CDI selon le contrat initial.

Article 2 : Effectif des emplois.

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés.

Article 3 : Budget

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Président, le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2017-015

3) **Convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Artenay**

Le président donne lecture de la convention de mise à disposition entre la commune d'Artenay et le syndicat de gestion de la fourrière animale.

Cette convention prévoit la mise à disposition de Mme Gaëlle GUYON, secrétaire générale à la commune d'Artenay, afin d'assurer le suivi administratif du syndicat à compter du 4 juillet 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- autorise M. le Président, à signer ladite convention

Délibération 2017-016

4) Vote du budget

Le Président présente le budget 2017

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2017		
		BU 2017
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
60611	eau	5 000,00
60612	électricité	2 500,00
60622	Carburant	12 000,00
60623	Alimentation	1 500,00
60624	pharmacie	500,00
60631	Fournitures d'entretien et de petit équipement	800,00
60636	Vêtements et chaussures	700,00
6064	fournitures administratives	1 500,00
6068	Autre matières et fournitures	800,00
606	Achats non stockables ou non stockés	25 300,00
611	enlèvement des ordures	300,00
6132	location immobilières	6 400,00
6135	Locations mobilières	800,00
61522	entretien de bâtiments	500,00
61551	entretien matériel roulant	1 500,00
61558	entretien autres bien mobiliers	1 500,00
6156	maintenance	500,00
6161	assurances multirisques	2 000,00
6162	assurance dommage-construction	10 000,00
6168	autres assurances	3 000,00
621	indemnité secrétaire	3 000,00
6225	indemnité	3 000,00
6226	honoraires vétérinaire	5 000,00
6231	annonce insertion	500,00
624	transport de biens	
625	Déplacements, missions et réceptions	500,00
6261	frais d'affranchissement	1 000,00
6262	frais de télécommunication	1 500,00
6281	Cotisation	3 500,00
6288	Autres services extérieurs	
62	Autres services extérieurs	44 500,00
6333	formation	800,00
6355	carte grise	200,00
63	Impôts taxes	1 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 800,00
6413	salaire	30 000,00
64118	versement indemnité	1 500,00
6451	cotisation URSSAF	10 000,00

6453	cotisation caisse de retraite	5 000,00
6454	pole emploi	5 000,00
6455	assurance personnel	2 900,00
6475	Médecine du travail - pharmacie	500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	54 900,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300,00
673	titres annulés sur exercices antérieurs	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
6811	Dotations aux amortissements	
6817	Dotation prov. Dépréciation des actifs circulants	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00
	TOTAL SANS DEFICIT REPORTE	
	TOTAL	126 000,00

RECETTES FONCTIONNEMENT 2017		
		BU 2017
7060	prestations de services	18 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 000,00
7400	Subventions CAE	8 000,00
7478	reversement AGRA	100 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	108 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-
7788	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation	-
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	
	TOTAL	126 000,00
	TOTAL SANS EXCEDENT	126 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT BU 2017		
		BU 2017
002	Déficit de fonctionnement reporté	-
2184	Mobilier	-
21	Immobilisations corporelles	
2313	Immobilisation en cours	500 000,00
23	Immobilisation en cours	500 000,00
	TOTAL	500 000,00

RECETTES INVESTISSEMENT B.U. 2017		
		BU 2017
1021	Dotations	300 000,00
1068	Affectation de résultat	
10	Dotations, fonds, réseves	300 000,00
1323	Subvention département non transférable	200 000,00
13	Autres immobilisations financières	200 000,00
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	TOTAL	500 000,00

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- vote le budget 2017 du syndicat, arrêté et équilibré à la somme de 126 000 € (cent vingt-six mille euros) à la section de fonctionnement et à 500 000 € (cinq cent mille euros) à la section d'investissement.

Délibération 2017-017

5) **Engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2018**

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il précise que le budget de référence 2017 ne couvre qu'une période de 3 mois en raison de la création récente du syndicat, aussi il convient de prendre pour cette délibération un budget de référence sur 12 mois.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Président à engager et à signer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Budget du syndicat avant le vote du Budget 2018 sur la base du budget de référence 2017 sur 12 mois dans les limites prévues à l'article L1612-1 du CGCT.

Délibération 2017-018

6) Point sur l'avancée du dossier « construction d'une fourrière animale »

Ingenov 45 a établi le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la fourrière. Le DCE a été envoyé le 18 septembre 2017, à 8 architectes.

Remise des offres le lundi 2 octobre à 16 h 00.

Ouverture des plis : le mercredi 4 octobre à 9 h 00.

Reçu 3 offres

Il est également demandé à Ingenov d'assister le syndicat pendant toute la phase des travaux jusqu'au parfait achèvement. Une convention d'AMO va être signée.

Une subvention a été sollicitée auprès du Département, en date du 24 juillet, pour un montant de 200 000 €. Pas de réponse de leur part pour le moment.

Le bureau a procédé à l'analyse des offres. L'architecte AUTRET a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la fourrière.

7) Remboursement des frais de déplacements

Pour l'exercice de son mandat, et plus particulièrement lors du suivi de chantier de la fourrière, le président du syndicat peut être amené à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où il représente le syndicat.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet l'indemnisation de certains frais de déplacement :

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la prise en charge des frais de transport du Président.

Délibération 2017-019

8) **Cotisation 2018**

Le Président propose au comité syndical de ne pas changer le montant de la cotisation des communes pour l'année 2018. Soit 0,31 €/habitant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe la cotisation pour l'année 2018 à 0,31 €/habitant

Délibération 2017-020

9) **Tarifs de la fourrière**

Le président donne lecture des tarifs de la fourrière.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

- Fixe les tarifs suivants :

- tarif de reprise : 40 €
- tarif journalier : 10 €
- tarif d'identification : 60 €

Délibération 2017-021

10) **Remise gracieuse**

Le président explique que lors d'un retrait d'un animal, il peut se faire que la personne n'ait aucune possibilité de payer les soins donnés à l'animal (par exemple : un SDF). Cependant, l'animal est quand même redonné sans contrepartie.

Le président demande s'il peut avoir l'autorisation d'effectuer des remises gracieuses.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents

- Autorise le Président à effectuer des remises gracieuses.

Délibération 2017-022

11) Régime indemnitaire

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015-modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret du 20 mai 2014 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 aux membres du corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ou détachés sur un emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat relevant, pour le recrutement et la gestion, du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 fixant la liste des primes et indemnités relevant des exceptions au principe selon lequel le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir

Sous réserve de l'avis du Comité Technique de décembre 2017,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'instaurer l'IFSE

Délibération 2017-023

Monsieur le Président demande à ajouter un point l'ordre du jour :

12) Reprise de l'activité en régie

L'association de Gestion du Refuge Animal assure l'accueil des animaux errants.

Lors de son Assemblée Générale extraordinaire du 23/05/2017, l'association de Gestion du refuge animal a voté sa dissolution à compter du 31 décembre 2017 compte tenu de la création du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret qui a pour compétence la création et la gestion d'une fourrière animale départementale ayant vocation à recevoir les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire des collectivités membres.

Compte tenu des missions assurées par cette association et de sa dissolution, le Syndicat reprendrait son activité en régie directe dans le cadre d'un service public administratif à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le transfert d'une activité exercée initialement par une association entraîne également un transfert de plein droit du personnel auprès du nouvel employeur. Ce transfert est régi par les dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail.

L'incidence financière sur les dépenses de masse salariale de ce transfert de personnel (tous contrats confondus) a été estimée à 54 900 € pour l'année 2018.

Enfin, les biens de l'association seront transférés au syndicat conformément aux statuts de l'association.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et L.5711-1

Vu le Code du travail, notamment son article L.1224-3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 modifiée applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

Sous réserve de l'avis du Comité technique du mois de décembre 2017

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/05/2017 de l'association de Gestion du Refuge Animal

Considérant l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de l'association de Gestion du Refuge Animal en date du 23/05/2017 de la reprise de l'activité et des contrats de travail en cours par le syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

Considérant la volonté des élus du syndicat de maintenir une activité de fourrière animale départementale ayant vocation à recevoir les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire des collectivités membres.

Article 1

D'approuver le transfert et la reprise en régie directe de l'activité de l'association de Gestion du refuge animal de Chilleurs aux Bois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2

D'accepter le transfert de l'actif et du passif de l'association et l'intégration dans ses comptes du patrimoine de cette dernière ainsi que des fonds disponibles après liquidation de l'association, évaluation et certification de la situation comptable.

Article 3

De reprendre au compte de la collectivité les différents contrats en cours permettant d'assurer la continuité du service.

Article 4

D'intégrer l'ensemble du personnel de l'association et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité pour créer les postes correspondants.

Article 5

D'imputer les dépenses afférentes sur le budget principal.

Article 6

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette reprise d'activité et de ce transfert de personnel.

Délibération 2017-024

13) Questions diverses

- ✚ Lorsqu'une commune trouve des chiens errants, il faut absolument que ces derniers soient attrapés afin que la fourrière puisse les récupérer.

- ✚ Le Président verra avec le personnel de la fourrière pour l'acquisition d'équipements de sécurité.
- ✚ Le Président fait part aux communes qu'il serait préférable que les communautés de communes prennent la compétence « fourrière » afin de diminuer les démarches administratives et l'atteinte du quorum lors des prochains comités. Les communautés de communes venant à se substituer à ses communes membres au sein de ce syndicat pourront disposer de seulement deux membres au sein du comité syndical.
- ✚ Le président indique qu'il y a encore à ce jour, beaucoup de confusions entre la SPA et la fourrière sur le site de Chilleurs-aux-Bois.
- ✚ En cas d'appel d'une commune à la fourrière le matin, il faut laisser un message sur le répondeur du fait que le personnel est occupé à l'entretien des box et des animaux.

Séance levée à 19 h 15

Le 17 octobre 2017, à Chilleurs-aux-Bois

Le Président

Pascal GUDIN